

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt: 83420001.6

(51) Int. Cl.³: **B 63 B 35/72**

(22) Date de dépôt: 05.01.83

(30) Priorité: 07.01.82 FR 8200480

(43) Date de publication de la demande:
20.07.83 Bulletin 83/29

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

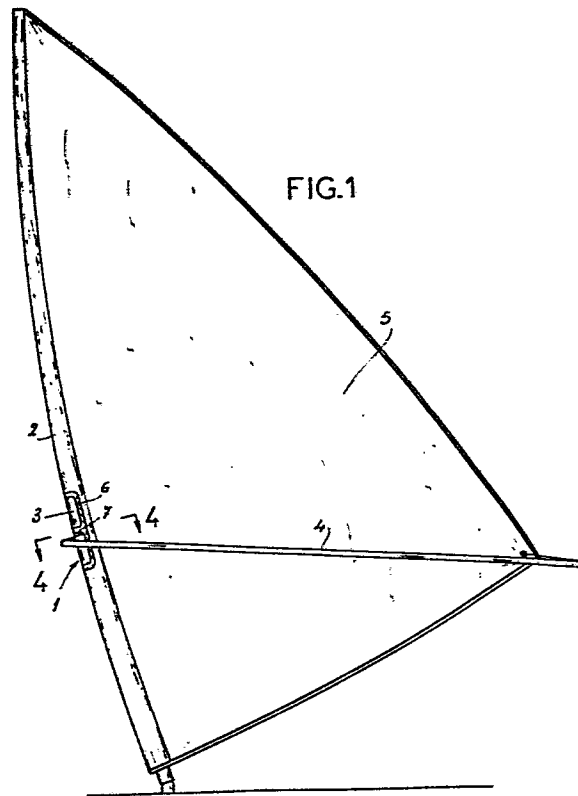
(71) Demandeur: **INTERNATIONAL TECHNIC VOILES**
Impasse des Michaudes
F-74000 Annecy-le-Vieux(FR)

(72) Inventeur: **Leblanc, Michel**
7 bis, avenue François Favre
Annecy Haute-Savoie(FR)

(74) Mandataire: **Maureau, Pierre**
Cabinet GERMAIN & MAUREAU Le Britannia - Tour C 20,
Boulevard E. Déruelle
F-69003 Lyon(FR)

(54) **Pièce de bordure et de protection de l'ouverture ménagée dans un fourreau pour mât de planche à voile, et fourreau équipé de cette pièce.**

(57) L'ouverture ménagée dans le fourreau (2) du mât (3) de la planche à voile, pour permettre la fixation du wishbone (4) directement sur le mât, est bordée et protégée par une pièce monobloc constituée en une matière plastique rigide, semi-rigide ou souple comportant une périphérie (6) délimitant une ouverture sensiblement correspondante à l'ouverture du fourreau et au moins une barre transversale (7).



"Pièce de bordure et de protection de l'ouverture ménagée dans un fourreau pour mât de planche à voile, et fourreau équipé de cette pièce"

La présente invention concerne une pièce de bordure et
5 de protection de l'ouverture ménagée dans un fourreau pour
mât de planche à voile afin de permettre la fixation du
wishbone sur ledit mât, ainsi que le fourreau équipé de
cette pièce.

On sait que, dans un gréement de planche à voile, la
10 voile est rendue solidaire d'un fourreau permettant le
passage du mât et que ce fourreau est lui-même muni d'une
ouverture de manière à permettre au wishbone, rendu
solidaire du mât au niveau de ladite ouverture au moyen
d'un bout qui entoure ce dernier, de remplir ses fonct-
15 tions de barre d'appui et de maintien ainsi que de gou-
vernail sans que les mouvements de traction, poussée et/
ou rotation auxquels il est soumis n'exercent une action
néfaste sur le fourreau entourant le mât.

Cette ouverture est en général bordée par une bande,
20 une sangle ou un galon de renforcement réalisés en tis-
su ou en cuir ; il est de plus prévu, afin d'assurer la
retenue latérale du mât, au moins une bride centrale re-
liant les deux faces longitudinales de ladite ouverture.
Ce mode de renforcement présente pourtant plusieurs in-
25 convénients ; il s'agit tout d'abord d'une opération re-
lativement longue et compliquée puisque, après l'appli-
cation de la bande ou du galon sur les bords de l'ou-
verture et la solidarisation de cette bande avec le tis-
su constituant le fourreau, il est de plus nécessaire
30 d'assurer la fixation de la bride transversale. De plus,
la résistance à la déchirure et surtout à l'abrasion
des matières employées jusqu'alors n'est pas suffisante
pour assurer une durée de vie satisfaisante au fourreau,
en raison notamment des conditions sévères d'utilisation
35 imposées par les mouvements du wishbone.

L'invention s'est donnée pour but de pallier ces in-
convénients en proposant d'utiliser, pour protéger,

renforcer et border l'ouverture ménagée dans le fourreau, une pièce monobloc, réalisée en matière plastique rigide, semi-rigide ou souple, comportant une partie périphérique délimitant une ouverture sensiblement correspondante à
5 celle du fourreau et au moins une barre transversale.

La pièce monobloc selon l'invention comporte avantageusement des moyens de centrage du fourreau et, selon un mode de réalisation de l'invention, ces moyens de centrage sont constitués par une gorge ménagée sur toute
10 la périphérie extérieure de la pièce.

Cette gorge permet également l'engagement facile, puis la fixation des bords de l'ouverture aménagée dans le tissu constituant le fourreau dans la pièce.

On dispose ainsi d'une pièce de renforcement de l'ouverture du fourreau dont la fixation peut être assurée
15 de façon simple, rapide et économique puisqu'il suffit d'introduire les parties du tissu bordant l'ouverture ménagée dans le fourreau dans la gorge puis d'en effectuer la fixation par tout moyen connu en soi tel que couture, collage, rivetage ou autre ; le renforcement de
20 l'ouverture est ainsi assuré de façon simple et économique; il n'est plus nécessaire d'effectuer un montage spécial de la ou des brides centrales et les bords de l'ouverture ainsi renforcée peuvent supporter, de façon inconnue
25 jusqu'alors, les exigences imposées à ce niveau par les mouvements exercés sur le wishbone par le planchiste.

L'invention a également pour objet le fourreau pour mât de planche à voile dont l'ouverture ménagée pour permettre la fixation du wishbone directement sur le mât
30 est renforcée et protégée par la pièce monobloc décrite ci-avant.

La présente invention sera mieux comprise d'ailleurs et ses avantages ressortiront bien de la description qui suit d'un mode de réalisation de l'invention en référence
35 au dessin schématique annexé dans lequel :

Figure 1 est une vue d'une voile d'une planche à voile solidaire d'un fourreau muni de la pièce selon l'inven-

tion ;

Figure 2 est une vue en perspective de la pièce selon l'invention ;

Figure 3 est une vue en coupe selon 3-3 de figure 2 ;

5 Figure 4 est une vue en perspective selon 4-4 de figure 1.

Sur les figures (1) représente de façon générale la pièce selon l'invention, (2) le fourreau, (3) le mât, (4) le wishbone et (5) la voile.

10 Comme on le voit sur les figures 2 et 3, la pièce selon l'invention, monobloc, comporte une partie périphérique (6) délimitant une ouverture et une barre transversale (7) divisant cette ouverture en deux.

Cette pièce peut être réalisée , par toute méthode connue en soi : moulage, découpage.., en tout matériau synthétique souple, semi-rigide, ou rigide présentant de bonnes propriétés mécaniques. Dans le mode de réalisation représenté au dessin, la pièce (1) ne comporte qu'une seule barre transversale (7) ; mais il est bien évident que, sans sortir du cadre de l'invention, la pièce (1) pourrait comporter plusieurs barres transversales (7) destinées ultérieurement à la retenue latérale du mât (3). Dans la pièce monobloc (1) est prévue une gorge (8) ménagée sur toute la périphérie extérieure de la pièce (1).

25 La présence de cette gorge dans le mode d'exécution représenté au dessin assure un centrage facile du fourreau ; en effet, il suffit de positionner sur la bande de tissu constituant le fourreau (2), avant formation de ce dernier, la pièce (1) de façon à faire coïncider l'ouverture ménagée dans ladite bande avec l'ouverture (6) de la pièce (1) et d'introduire les bords de l'ouverture de la bande dans la gorge (8), puis d'assurer la solidarisation de l'ensemble par tout moyen connu tel que couture, collage ou thermocollage, rivetage, etc... pour disposer, une fois
30 le fourreau terminé par couture des bords longitudinaux de la bande de tissu, d'un fourreau (2) présentant une ouverture parfaitement bordée permettant ultérieurement

d'assurer la fixation du wishbone (4) directement sur le mât (3) de la planche à voile.

Il est bien entendu que tant la forme que les dimensions de la partie périphérique (6) de la pièce (1) correspondent sensiblement à celles de l'ouverture ménagée dans la bande constitutive du fourreau (2). Le fourreau (2) est ensuite rendu solidaire de la voile (5) par tout moyen classique.

On voit sur les figures 1 et 4 la voile terminée.
10 Le mât (3) est enfilé dans le fourreau (2) et l'ouverture dudit fourreau, protégée et renforcée par la pièce (1) permet la fixation directe du wishbone (4) sur le mât (3) de la planche à voile ; la bande centrale (7) assurant la retenue latérale du mât (3).

15 Comme il va de soi et comme il ressort de ce qui précède, l'invention ne se limite pas au seul mode de réalisation ci-avant décrit à titre d'exemple, elle en embrasse, au contraire toutes les variantes, quels que soient notamment les formes et dimensions de la pièce,
20 la matière utilisée pour son obtention et le procédé selon lequel la pièce a été obtenue.

- REVENDICATIONS -

1 - Pièce de bordure et de protection (1) de l'ouverture ménagée dans un fourreau (2) de mât (3) pour planche à voile, caractérisée en ce qu'il s'agit d'une
5 pièce monobloc, constituée en une matière plastique rigide, semi-rigide ou souple, comportant une partie périphérique (6) délimitant une ouverture sensiblement correspondante à l'ouverture du fourreau et au moins une barre transversale (7).

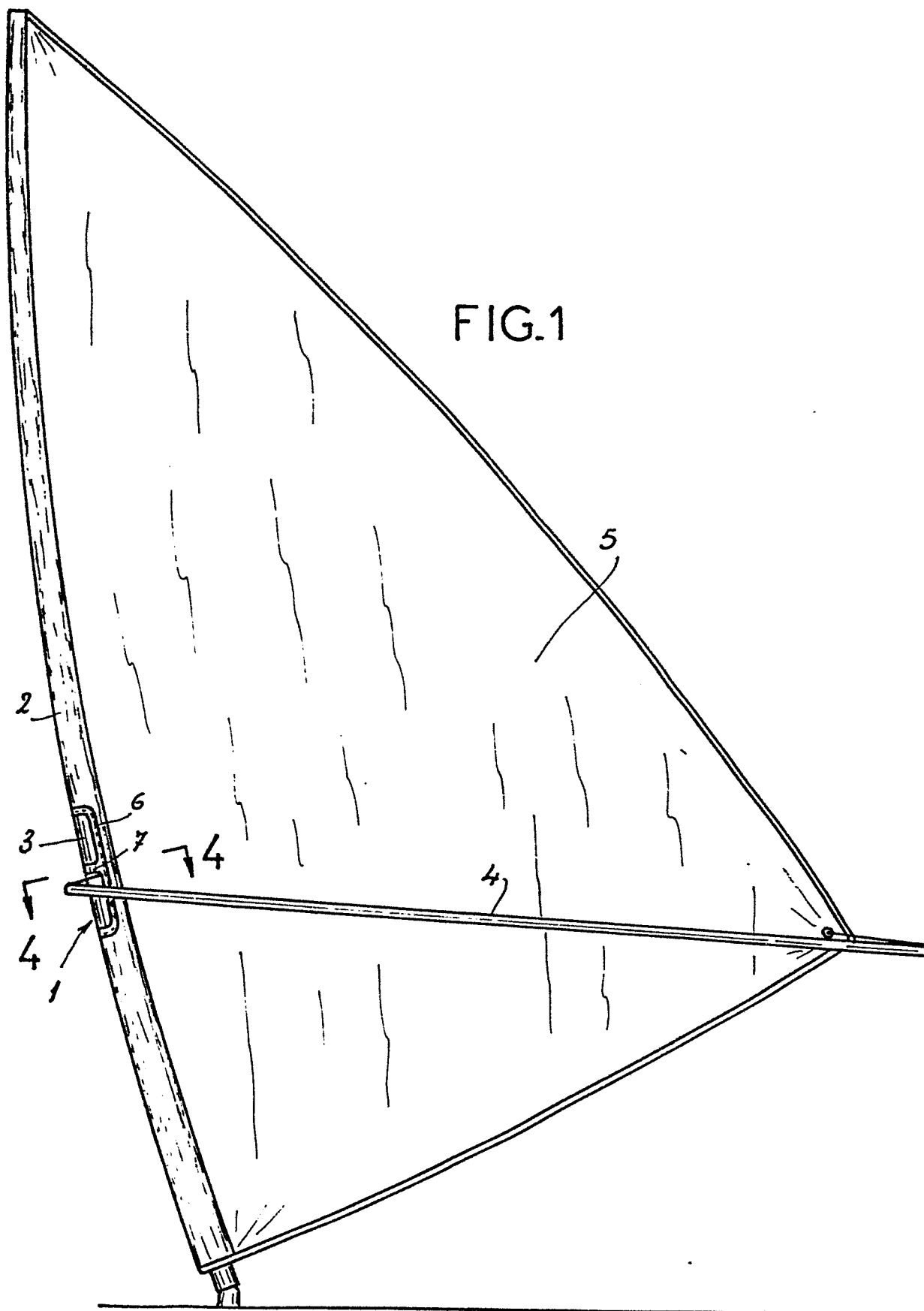
10 2 - Pièce de bordure et de protection selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle comporte des moyens de centrage du fourreau.

3 - Pièce selon la revendication 2, caractérisé en ce que les moyens de centrage du fourreau sont constitués
15 par une gorge (8) ménagée sur toute la périphérie extérieure de la pièce.

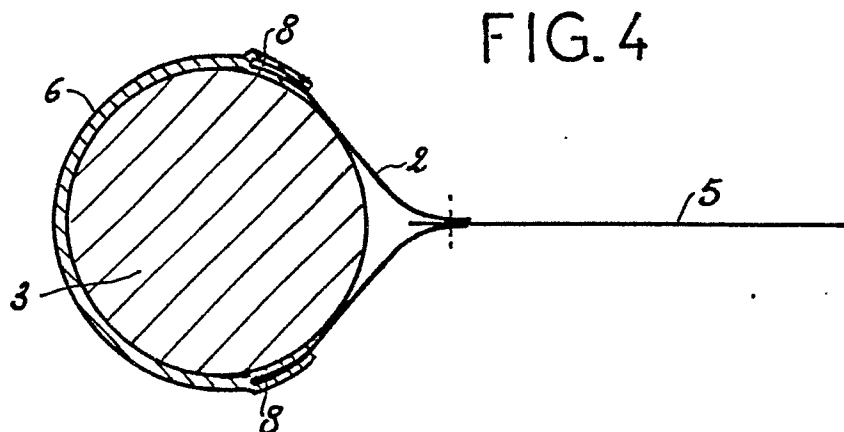
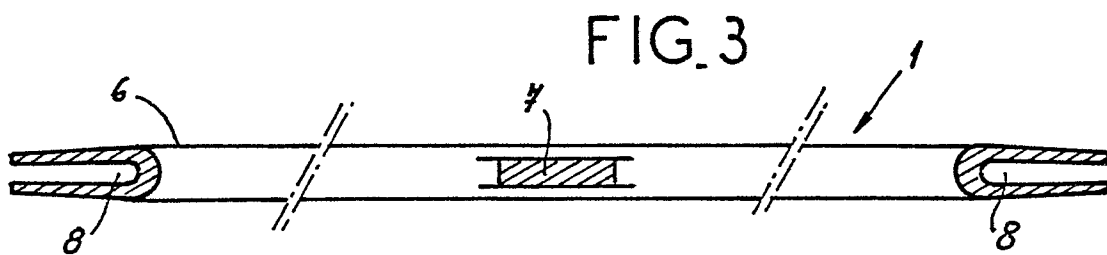
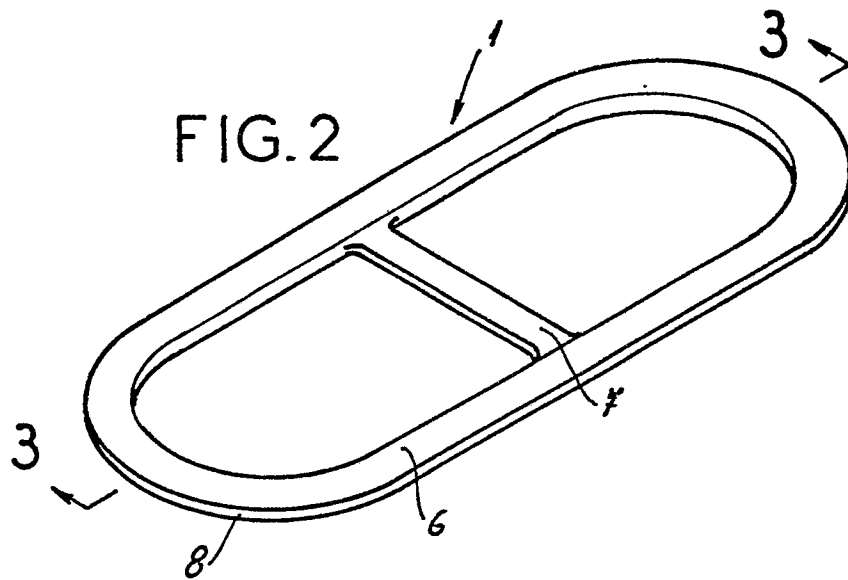
4 - Fourreau (2) pour mât de planche à voile, caractérisé en ce que l'ouverture ménagée pour permettre la fixation du wishbone (4) directement sur le mât (3)
20 est renforcée et protégée par la pièce (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3.

1/2

FIG. 1



2/2.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0084015

Numéro de la demande

EP 83 42 0001

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
A	GB-A-1 548 403 (BROWN)		B 63 B 35/72

A	DE-A-2 802 471 (BLECH)		

A	FR-A-2 377 933 (KOLBUS)		

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			B 63 B B 63 H
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 24-02-1982	Examineur WOOD R.S.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	